



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transports sanitaires

Question écrite n° 56561

Texte de la question

M. Alain Merly appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur les difficultés rencontrées actuellement par les ambulanciers privés. La pénurie de personnels titulaires du certificat de capacité ambulancier, la mise en place des 35 heures, l'augmentation du prix des carburants ou bien encore les retards de la CNAMTS sur les revalorisations tarifaires pèsent lourdement sur leur activité professionnelle. Le nombre d'entreprises dans le secteur est ainsi passé de 6 000 en 2001 à 4 800 en 2004. Il souhaite donc connaître les mesures qu'il envisage pour répondre à ces inquiétudes.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur les revendications des ambulanciers privés concernant la faiblesse des revalorisations tarifaires accordées aux transporteurs sanitaires privés ainsi que le mode de financement de la garde ambulancière. Si les tarifs des VSL n'ont effectivement pas été revalorisés depuis 1998, il est rappelé que, en revanche, ceux des ambulances l'ont été significativement en 2000 (9 %) et en 2002 (2 %). Par ailleurs, les évolutions des dépenses tant de VSL que d'ambulance ont fortement progressé ces dernières années. En tout état de cause, le ministre rappelle que les négociations tarifaires ainsi que le mode et le niveau de rémunération de la garde ambulancière sont d'ordre conventionnel. Si ces éléments apparaissent aujourd'hui inadaptés aux parties conventionnelles (caisses nationales d'assurance maladie et syndicats représentatifs de la profession), il leur appartient le cas échéant de négocier les adaptations du cadre conventionnel. Des travaux sont actuellement en cours entre ces parties pour envisager les évolutions nécessaires.

Données clés

Auteur : [M. Alain Merly](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56561

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 2005, page 953

Réponse publiée le : 8 mars 2005, page 2557